

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission)

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2016-2017* de la Commission des champs de bataille nationaux à : <https://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/20162017/me-bpdtb-fra.asp> page 149 de la version PDF.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2016-2017*;
- a été préparé par la direction de la Commission tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2016-2017. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

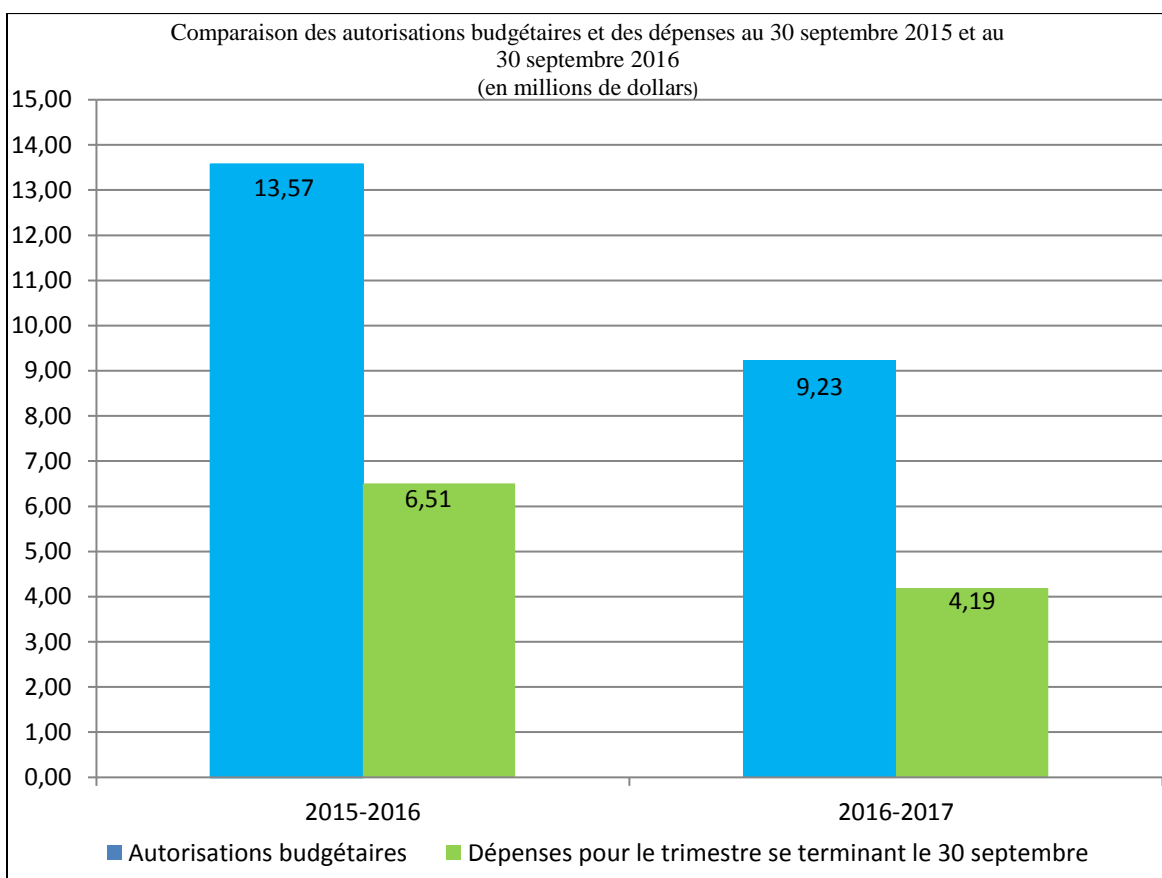
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à la diminution des ressources disponibles pour l'exercice et à la diminution des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016.

Tableau 1 :



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 septembre.

Analyse des autorisations

Au 30 septembre 2016, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a diminué de 4,34 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 13,57 M\$ à 9,23 M\$. Cette baisse est due à une baisse du budget de fonctionnement de 4,35 M\$ et d'une hausse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$. La variation du budget de fonctionnement de 4,35 M\$ est attribuable à l'achèvement de l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel parallèle à la côte Gilmour et d'une diminution du montant du report du budget de fonctionnement de 59 057 \$ (537 975 \$ - 597 032 \$).

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre 2016 a diminué de 2,32 M\$, représentant une baisse de 36 %, passant de 6,51 M\$ à 4,19 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. La diminution de 2,32 M\$ est le résultat de certains écarts négatifs des deux trimestres.

La baisse la plus significative est dans l'article courant des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (1 458 810 \$) due à des dépenses plus élevées dans les deux premiers trimestres de 2015-2016 pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour et l'aménagement du sentier d'interprétation multifonctionnel.

De plus, il y a eu une diminution au niveau des autres subventions et paiements (756 992 \$) car Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a procédé à une harmonisation entre l'année civile et l'année financière pour le paiement en remplacement d'impôt (PÉRI).

Finalement, il y a eu une baisse au niveau du personnel (102 066 \$) due à une diminution de la masse salariale des employées dans les services internes suite à des circonstances hors du contrôle de la Commission.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 23 juin 2016.

La Commission pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,85 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2016-2017 qu'en 2015-2016 et mettre ainsi à risque certains projets. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun en réévaluant l'ensemble des postes budgétaires.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

L'année financière 2016-2017 est une année au cours de laquelle plusieurs travaux de réfection des infrastructures seront entrepris, car une marge de manœuvre d'environ 1 200 000 \$ a été dégagée en partie dû à l'harmonisation du PÉRI. Il sera alors très important de suivre de près les dépenses réelles de tous ces projets afin de respecter l'enveloppe budgétaire affectée à ceux-ci. La Commission continuera aussi d'exercer une gestion proactive sur les budgets de fonctionnement de tous les secteurs en prenant les décisions au fur et à mesure afin de respecter l'ensemble du budget. Cette marge de manœuvre, dans l'année financière 2016-2017, s'avère très importante pour l'amélioration de certaines infrastructures.

En janvier 2016, la Ville de Québec a procédé à une nouvelle évaluation foncière du terrain et des immeubles, ce qui devrait représenter une augmentation de l'ordre de 20 % de la valeur foncière, entraînant une hausse du montant à payer du PÉRI en 2017-2018 d'environ 300 000 \$ soit 15 % de plus. Il est à prévoir une répercussion dans les montants que la Commission pourra allouer aux projets de réfection de ses infrastructures et autres projets d'investissement pour l'année 2017-2018 et les années suivantes. En effet, la Commission devra puiser à même ses budgets de fonctionnement pour la réalisation de certains projets d'investissement à partir de 2017-2018, par exemple, le renouvellement du parc automobile, ne laissant pas de marge de manœuvre pour tout imprévu pouvant survenir durant l'année financière, et ainsi, mettre à risque la stabilité financière de la Commission. La Commission soulèvera cet enjeu auprès du ministère du Patrimoine canadien et travaillera à trouver des solutions.

Commission des champs de bataille nationaux
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

La version originale a été signée par :
Margaret F. Delisle, La présidente

La version originale a été signée par :
Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec (Canada)
22 novembre 2016

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses du programme	7 000	2 180	3 106	11 357	4 186	5 355
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	376	94	188	367	92	184
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des finances publiques	1 850	398	896	1 850	457	974
Autorisations totales	9 226	2 672	4 190	13 574	4 735	6 513

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Commission des champs de bataille nationaux
 Rapport financier trimestriel
 Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2016

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 562	972	1 963	2 553	1 060	2 066
Transports et communications	205	23	40	165	22	38
Information	415	79	123	375	75	124
Services professionnels et spéciaux	805	216	341	765	218	311
Location	215	21	34	245	18	25
Réparation et entretien	976	160	235	925	216	257
Services publics, fournitures et approvisionnements	948	103	271	948	133	281
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	1 225	78	158	4 823	1 220	1 617
Acquisition de matériel et d'outillage	420	31	36	175	27	48
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	1 455	989	989	2 600	1 746	1 746
Dépenses budgétaires totales	9 226	2 672	4 190	13 574	4 735	6 513